



AVIS PUBLIC

AVIS D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT N° 2030-LAS-62

AVIS PUBLIC est donné par les présentes, que le conseil d'arrondissement de LaSalle a adopté le 5 septembre 2023, le règlement suivant :

2030-LAS-62 Règlement amendant le règlement 2030 relatif à la circulation et à la sécurité publique afin d'abroger les dispositions relatives au dépannage, remorquage et remisage, de majorer le nombre de vignettes U et de permettre le stationnement dans le secteur 2.01 - 9^e Avenue sous certaines conditions.

Ce règlement peut être consulté sur le site Internet de l'arrondissement de LaSalle ou en faisant une demande à cet effet par courriel à l'adresse greffe.lasalle@montreal.ca.

Ce règlement est entré en vigueur le 5 septembre 2023.

DONNÉ À LASALLE, ce 11 septembre 2023.

Nathalie Hadida, OMA
Secrétaire d'arrondissement